

---

**Le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques de General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield est-il lucratif pour les investisseurs ?**

Demande de résiliation du bail au MEIE

Par Alexandre Richard

Hiver 2026

Alors que le Québec est cours de concrétisation de son premier plan de gestion intégré des ressources énergétiques, pendant ce temps, 2500 milliards d'investissement mondial est prévu pour s'entretenir et contaminer l'environnement.

*“Les coûts d’exploitation et de maintenance liés à la conformité environnementale et à la gestion des sites contaminés font partie intégrante et récurrente de nos activités. Historiquement, ces coûts n’ont pas été importants. Par ailleurs, nous pourrions être affectés par de  futures lois ou réglementations mises en place en réponse aux préoccupations concernant les changements climatiques dont le calendrier et les effets sont difficiles à évaluer.”* 10kform\_traduit\_nos soulignements

J’invite la commission à décortiquer et analyser les propos ainsi que les intentions de General Dynamics en fonction des préoccupations du moment : Premièrement, le Québec s’est engagé à atteindre la carboneutralité pour 2050, présentement, un Plan de Gestion Intégré des Ressources Énergétiques, PGIRE est en cours d’élaboration.

L’objectif du PGIRE est de tracer une trajectoire énergétique juste et équitable pour l’ensemble des occupants du territoire.

Dans le cadre de l’élaboration de ce plan collectif en constante évolution, une notion de sobriété et d’efficacité énergétique y est intégrée afin de réduire notre dépendance énergétique, ce qui nous permettra d’éviter à la source la construction d’infrastructures coûteuses pour tous.

Au Québec, un changement de paradigme économique est bien entamé et ce, au moins depuis que le BAPE a été implanté.

Nous avons choisi de réduire les risques liés à l’exploitation ainsi qu’à l’utilisation de l’énergie nucléaire. Nous avons fièrement choisi de saborder nos possibilités d’exploitation des ressources fossiles.

En parallèle au développement actif de nos capacités de sabordage énergétique, nous nous rassemblons afin de réduire à la source les risques d’emballement du monde via l’utilisation croissante de l’énergie.

Le Québec est une terre de sobriété accueillante dont les véritables gardiens sont ses occupants ainsi que les premières nations qui l’occupent depuis des temps immémoriaux.

Bien que cette terre regorge de ressources, nous avons développé notre capacité à ne pas utiliser les ressources à risque élevé.

Nos travaux de réduction à la source constituent une source de changement de paradigme exportable sur l’ensemble du globe.

Notre capacité de développement des mesures de sobriété avancées couplé à une utilisation raisonnée et équitable des ressources énergétiques disponibles régionalement est un sentier énergétique proposé par un nombre croissant d'occupants.

À mon avis, ce sentier énergétique où la sobriété couplé à la croissance de l'implantation des mesures d'efficacité énergétique, malgré les dissensions de plusieurs acteurs de la croissance économique, est susceptible d'augmenter significativement les probabilités de mimétisme extra territorial.

Si la croissance de l'utilisation de l'énergie , incluant une concentration entre les mains de pays qui structurent l'offre et la demande énergétique à des fins d'affectation sous-optimale, c'est-à-dire la confection de besoins non-essentiels à des fins de déséquilibre économique et d'émission de polluants sans afficher les iniquités globales ainsi que les externalités, la guerre va continuer incessamment et sera limité que par les limites de la disponibilité de l'ensembles des ressources énergétiques qui sont actuellement extorqués de force aux générations subséquentes.

C'est un fait, le MEIE et son organe Investissement Québec couplé au MELCCFP participent activement à l'emballlement du monde et à la poursuite de la dégradation de l'environnement, ce qui va à l'encontre des principes du développement durable ainsi que de la convention de Bâle dont ils sont solidairement responsables d'appliquer en tant que fiduciaire du Canada qui je le rappel est en cours de réconciliation avec les premières nations.

Notre pays est en mesure de reconnaître ses erreurs et chacun des fiduciaires auraient intérêts à faire de même dans tous les domaines susceptibles de produire des iniquités et des dommages environnementaux.

Collectivement, il serait sous-optimal de passer par la voie des tribunaux pour admettre nos erreurs afin de construire un remède équitable pour tous.

Nous avons tous une capacité d'autodétermination compatible avec les principes du développement durable. Cette capacité de subsidiarité est la seule à pouvoir opérer un changement de paradigme. Il est peu probable qu'il émane des structures binaires en place.

Donc, en lien avec le projet, voilà un petit récapitulatif condensé de l'histoire qui a mené à la concrétisation d'activités délétères pour l'humanité et qui, à mon avis sont à proscrire pour l'avenir. *À noter que ce récapitulatif provient de ma caboche interne et peut comporter de nombreuses omissions.*

Ce récapitulatif simplifié a pour but de mettre en places les prémisses afin de vous exposer l'importance des assises juridiques du projet en question et surtout de mettre en évidence, qu'au-delà d'un certain seuil, déterminable démocratiquement, il est

crucial d'instaurer la traçabilité des matières énergétiques. De plus, il est crucial de procéder à l'identification du point d'origine qui a mené à cet emballement d'activités sur le site de Valleyfield.

Dison que l'on débute avec trois points d'origine qui forment solidairement un point de départ pour créer les conditions propices à la guerre, c'est-à-dire à la matérialisation des iniquités :

Les intentions originelles :

- A- Une idée d'un homme qui considère qu'il est opportun d'éliminer une catégorie de gens différent de son groupe d'appartenance.
  
- B- l'invention de la presse typographique et de la radio. Deux idées brillantes permettant de faciliter la propagation d'information.

Le couplage de l'idée originale avec les technologies ont alors permis de générer une propagande suffisante pour matérialiser l'emballement.

J'épargne la commission l'analyse complexe du processus historique qui a débuté lorsque des hommes "puissants " ont réussi à mobiliser des disciples de la guerre pour, en apparence, se "terminer" vers 1945.

Je tiens à préciser que cette guerre n'est pas terminée, le site de Valleyfield n'est pas décontaminé et les ressources humaines et énergétiques du Québec sont actuellement affectés à alimenter d'autres guerres et/ou guerres commerciales dont le MEIE semble particulièrement prédisposer à alimenter et ce, sans égard à ses responsabilités fiduciaires. La maison semble gérer par une poignée de gens qui ont développé une addiction pécuniaire croissante sans tenir compte de l'ensemble des paramètres.

Cela nous amène au point d'origine de la guerre éternelle tel que l'on la connaît et dont les infrastructures sont bel et bien ancrées sous les sols contaminés de Valleyfield.

La guerre est binaire et hypocrite, c'est une construction sociale, une fiction juridique inventé de toute pièce.

Elle est qualifiée de binaire car sa conception implique deux parties et un contrat social très pauvre basé sur la compétition qui a pour seul but de gagner en soumissionnant l'adversaire et/ou , au besoin en lui éclatant littéralement la fontanelle via les propulsifs produit par l'usine de Valleyfield.

Elle a aussi pour effet de dilapider les ressources de la façon la plus spectaculaire possible pour terroriser l'ennemi et bien évidemment elle concentre la richesse collective dans les mains d'individus narcissiques qui tentent d'utiliser leurs armes pour dicter l'économie et ce dans plusieurs pays.

Cette vision binaire obsolète n'est absolument pas compatible avec les principes du développement durable. Je ne comprends pas comment nous avons pu en arriver là...

Il est à même de constater que nous avons collectivement omis de faire le nécessaire pour contrecarrer ces fictions juridiques qui attisent la haine et la compétitivité toxique.

Je tiens à rappeler que physiquement, nous ne sommes pas dans un monde binaire, seuls certains modèles conceptuels obsolète le sont, nous vivons dans un monde biologique quantique qui n'a rien à voir avec une vision binaire.

Il n'y a pas de bons ou de mauvais, il n'y a pas de 0 et de 1, de vrai ou de faux, par contre, il y a des bons qui sont à la fois mauvais, il y a des un qui sont aussi des zéro dépendamment de qui les regardent, il y a des vérités qui sont à la fois des mensonges et qui forment solidairement un tout.

Ce sont des phénomènes quantiques enchevêtrés qui indéniablement bouleversent notre quotidien et qui chamboule nos acquis ainsi que nos façons de faire.

Notre conceptualisation de l'économie dominante est alors sévèrement remise en question. Les domaines juridiques effectifs sont en renouvellement constant au rythme de l'évolution de nos connaissances.

Je l'admet, ça fait parfois psychologiquement mal, parfois, nos biais d'ancrages ne représentent plus une vision cohérente de la complexité des phénomènes, ils sont très difficiles à dissoudre mais ces multiples "nouvelles façons d'interpréter le vivant" permettent d'analyser notre nouveau monde des probabilités avec optimisme afin de prévenir et de mettre en place les mécanismes de contournement des erreurs du passé qui ont été historiquement produites dans une vision binaire bien présente et en voie d'obsolescence.

Donc, si on réussit à s'entendre pour considérer que la terre représente une sphère de biodiversité non-binaire à haut potentiel d'autodétermination, il est alors venu le temps de trouver collectivement les failles juridiques intriquées par les politiques publiques qui ont permis cet emballement économique historique.

Le présent mandat a pour but d'étudier démocratiquement les investissements collectifs dans General Dynamics et de procéder au sous-pesage afin de déterminer si cette organisation de transfert énergétique est un bien collectif essentiel pour les occupants du territoire tout en explorant des solutions de rechanges qui seraient préférables.

La première faille du projet est identifiable par l'absence de protection juridique contraignante.

Rappelons-nous de nos erreurs collectives pré-guerres mondiales. L'intention originelle d'éliminer son prochain est fort probablement dû à un manque d'éducation couplé à une exposition importantes aux modèles idéologique qui prône la violence et la compétitivité.

En résumé, la guerre est sourcée dans les conditions socio-environnementales du "petit guerrier" en devenir.

Donc, au moins deux points d'origines : le manque d'éducation et l'exposition aux modèles idéologiques compétitifs

Une société empathique ne peut raisonnablement contenir suffisamment de personnes prêtes à contribuer à sa propre destruction via une coopération interne qui vise à créer une compétitivité entre deux entités destructrices extra territoriales.

Par exemple, dans une société empathique, il serait considéré narcissique de la part d'un employé de ne pas exiger de comptes à son employeur et de se satisfaire de son talon de paie ainsi que du dépôt des sommes dans un compte de script pécunier numérique.

Il va de soi que les émissions de GES ainsi que les émissions de particules liées aux activités de l'entreprise se doivent d'être déclarées avec transparence sur le talon de paie.

Dans le cas de General Dynamics, il est aussi nécessaire de déclarer les vies humaines perdues (directe, indirecte et induite) pour chaque semaine d'activités de l'entreprise.

Autrement, comment les employés peuvent-ils prendre des décisions éclairées concernant les impacts cumulatifs de leurs emplois ?

Idem pour Investissement Québec et Revenu Québec qui conjointement captent du pécule afin de le redistribuer, ils se doivent d'être transparents et agir en concordance avec les principes du développement durable et autres principes internationaux reconnus.

Si je choisis d'appliquer chez General Dynamics, il va de soi que je vais demander ces informations de bases avant de rédiger l'offre d'embauche et d'affecter ensuite mon temps de vie disponible à une tâche quelconque.

Si je choisis de construire un objet quelconque susceptible de porter atteinte à la vie, il n'est pas déraisonnable qu'un affichage permanent et rigoureux soit exigé par la communauté afin de valider qu'il ne porte pas atteinte à la vie et que les mesures de mitigations nécessaires soient vérifiées par mes pairs.

Par exemple, dans le domaine des éoliennes, le ministère de l'environnement a instauré un protocole contraignant afin de faire un suivi des mortalités des oiseaux et des chauves-souris. Lorsque les mortalités sont constatées, des mesures de mitigation peuvent être prises, comme par exemple des mesures de bridages ou autres.

Donc, en lien avec le projet, puisque les granules explosives dangereuses sont susceptibles d'être affectés à la perte de vie humaine et à la destruction environnementale accélérée, pour l'initiateur, il est doublement nécessaire d'être transparent.

Peut-être que les occupants du territoire sont prêts à assumer les risques de pertes humaines et environnementales liés à l'entreprise mais à l'heure d'écrire ces lignes, je ne suis pas en mesure d'avoir accès aux données...

Une guerre durable est-elle possible à court terme... J'en doute, à moins de restreindre significativement la quantité d'énergie disponible et mises entre les mains d'adultes à propensions narcissiques, j'ai peu d'espoir...

Ceci dit, il est tout à fait opportun d'exiger de nos instances étatiques une transparence irréprochable sur ce point. Autrement, le processus démocratique en serait biaisé et des décisions économiques sous-optimales et juridiquement non éclairées risquent d'être prises.

En passant, dans un dossier parallèle, concernant la problématique des importations et des exportations de matières dangereuses au Québec, j'ai demandé au BAPE de recommander la mise en œuvre d'un état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses et préoccupantes. Le BAPE l'a d'ailleurs recommandé à au moins deux reprises.

Mise à part un mandat initié par la Communauté Métropolitaine de Montréal qui cible une zone géographique restreinte, le gouvernement du Québec ne semble pas avoir diffusé publiquement le portrait global de la situation. Ce fait est préoccupant car les matières dangereuses continuent sans cesse à se disperser sous toutes les formes dans l'environnement alors que les transporteurs poursuivent activement leurs transferts géographiques. La source de tous ces problèmes est la production originelle de la matière. En parallèle, des milieux humides sont sans cesse saccagés afin d'enfouir ces matières généralement produites pour la guerre commerciale civile (en temps de paix)

Ce constat alarmant met à mal la confiance du public envers les institutions. Le BAPE recommande un état des lieux et le fiduciaire de la couronne ne le fait pas alors qu'il est supposé représenter les intérêts citoyens.

Dans le rapport préliminaire du PGIRE déposé par le propriétaire du site du site de Valleyfield (leMEIE) (un document absolument incomplet basé sur une méthodologie prospective obsolète fondée sur une politique industrielle issue d'une autre époque).

Les matières dangereuses n’y apparaissent pas de façon explicite et plusieurs composantes critiques sont traitées de manière exogène, ce qui nous empêche de traiter adéquatement de l’intégralité des enjeux. J’invite la commission à prendre connaissance des documents en lien avec le projet sur le site de la régie de l’énergie du Québec. La capacité du “landlord” à remplir ses obligations fiduciaires ne semblent pas être au rendez-vous. J’invite la commission à questionner le propriétaire des lieux qui semble être en apparence de conflit d’intérêt.

En lien avec le projet, demandez à madame Fréchette et/ou à qui de droit, au MEIE, à l’investissement QC, aux employés, aux dirigeants et aux investisseurs de General Dynamics quels sont les critères décisionnels permettant de croire que les retombées économiques nettes c’est-à-dire les retombées apparentes brutes soustrait des externalités négatives, incluant, sans s’y limiter les passifs environnementaux extra territoriaux légalement lié aux actes de production couplé à la matérialisation des émissions factuelles attribuables aux dépenses projeté des employés pourront concrétiser un bilan net et impartial positif ?

Demandez à la MRC comment le projet est compatible avec le plan climat et comment il peut être compatible avec la décarbonation économique 2050 ?

Demandez à l’ONU si la fabrication d’armes est susceptible d’accélérer la matérialisation des rendements marginaux décroissants et d’aider à la décarbonation ?

L’armement exerce une pression sur les ressources dont l’on peut collectivement se passer. Si les fiers à bras veulent faire la guerre, ils n’ont qu’à le faire avec les ressources disponibles et déjà extraite, il est du devoir collectif de cesser d’alimenter leurs installations.

Si une société donnée et/ou une organisation quelconque pratique des activités qui prônent ouvertement le narcissisme économique ainsi que les inégalités, elle augmente significativement les risques que des lobbyistes et des politiciens tentent d’exercer des pressions afin que cette même société investisse son temps, son énergie, ses ressources ainsi que des sommes pécuniaires collectives et privé à la croissance de son modèle délétère qui est intrinsèquement fondé sur des assises inéquitables.

Ce constat historique est problématique pour l’avenir des prochaines générations. Dans le contexte du projet déposé, il expose la mise en péril d’une paix durable ainsi que de nombreuses atteintes à notre droit au froid.

En référence aux matières dangereuses qui constituent la production de l’initiateur, avant la deuxième partie de l’audience, l’initiateur a déposé et/ou déclaré :

*“Si il n’y a aucune mention, c’est l’armée américaine qui en fera l’utilisation.”*

Donc, si j'interprète bien, le Canada gère la destination "finale" de l'expédition mais comment s'assure-t-il du suivi post-livraison ?

Des matières sont-elles susceptibles d'être transférées à un autre endroit ?

Permettez-moi de douter qu'il y a ici un risque significatif que la destination soit disant "finale" ne soit qu'un leurre stratégique permettant de rendre anonyme le lien entre les vies perdues ainsi que les blessés mentaux et physique.

A ce constat s'ajoute les dommages environnementaux, ce qui est susceptible non seulement de porter atteinte aux droits des personnes sises à même les destinations finales réelles mais aussi à la santé mentale des collectivités qui ont accepté de produire la matière première.

Ici j'accuse personne d'omettre de s'ouvrir les yeux et de se poser des questions, j'étais moi-même dans l'ignorance presque totale, ou plutôt un déni dirigé concernant l'existence de ce type de commerce sur notre territoire, je tente simplement d'exposer les probabilités de risques de traumatismes psychologiques advenant que l'ensemble des personnes ayant contribué de près ou de loin à la fabrication de matériel militaire puissent faire le lien entre leurs activités quotidiennes et la réalité terrain.

Demandez à M Fréchette et à M Drainville deux candidats du parti au pouvoir, au MEIE, à investissement QC, aux employés, aux dirigeants et investisseurs de General Dynamics quels sont les critères décisionnels choisis qui leur permettent de valider que les retombées économiques nettes (retombées apparentes brutes soustrait des externalités négatives directe, indirecte et induite), incluant, sans s'y limiter les passifs environnementaux extra-territoriaux légalement liés aux actes de production couplés à la matérialisation des émissions liés aux dépenses projetées des employés pourront concrétiser un bilan économique net positif ?

J'ai l'impression que la méthodologie de calcul des actifs / passifs et autres termes inclus dans les principes comptables généraux ne sont pas en mesure de répondre à l'ampleur de la complexité de la tâche dans les délais impartis.

Une problématique est soulevée. Peut-être qu'au Delaware, les morts ainsi que les blessés, directs, indirects et induits ne sont pas comptés dans les bilans comptables ? J'ai cherché dans la déclaration "10k form" de l'entreprise et je n'ai pas pu observer les colonnes fatidiques.

Peut-être que les informations sont présentes et caviardées ? En parallèle, je ne suis pas un expert en économie mais la Régie de l'énergie et l'investissement Québec ne semblent pas les compter.

Dans les faits, au Québec, sur le terrain, les victimes sont comptées un par un par les petites communautés, les morts et les blessés graves sont filtrés dans les statistiques

d'assurances et nous nous efforçons chaque jour de faire ce qu'il faut pour réduire les risques de récidives en adaptant nos comportements en fonction des statistiques.

À titre d'exemple de transparence et de partage des responsabilités, la SAAQ, le MTQ, les MRC, les municipalités, les fabricants de prothèses motorisées ainsi que les utilisateurs du réseau se partagent solidairement la responsabilité de plus de 200 morts ainsi que de nombreux blessés grave par années dans la province.

Si l'affichage transparente des statistiques étaient omises, nous demeurions dans l'ignorance face à l'ampleur de problème. Sans cet affichage préalable à la prise de décision collective éclairée, il serait beaucoup plus difficile d'identifier et de procéder à la réduction collective des risques à la source. Sans l'affichage transparent, la vision zéro mort, zéro blessé grave sur le réseau routier serait beaucoup plus difficile à élaborer et à rendre effective.

En lien avec le projet, avis aux intéressés, le même principe s'applique pour n'importe quelle institution transparente. Si le pays exportateur et les pays importateurs sont prêt à faire une déclaration hebdomadaire des impacts et effets cumulatifs globaux (humains et environnementaux) et ce sans limite territoriale, les occupants des territoires producteurs pourraient alors se forger un consentement préalable libre et éclairée avant d'investir dans les projets de défense nationaux.

Ce lien de transparence entre les entreprises et les communautés sises sur le territoire est non-négociable. De plus, la transparence et la bonne foi sont des conditions précontractuelles systémique enchassées dans le code civil du Québec.

Elles sont aussi des composantes valorisées de l'environnement intimement lié au fondement d'une économie basée sur des assises subsidiaires durables et éclairées.

En guise de solution de rechange au projet, tous les employés de General Dynamics représentant des milliers de personnes à travers le monde pourraient s'assurer d'un affichage rigoureux des morts et blessés grave en direct ainsi qu'un suivi hebdomadaire des frappes. Une quantité importante de personnes pourrait alors remettre en question leurs investissements ainsi que la justification des impacts liés à leurs choix de carrière respective et ce en fonction des faits.

J'invite l'initiateur à montrer patte blanche et déposer les données qui permettront d'afficher les cinq dernières années de production et de déposer une modélisation de son scénario prospectif lié au dépôt du présent projet.

Advenant que les dirigeants s'engagent à signer avec l'ensemble de ses clients, employés et partenaires étatiques des garanties d'exécutions de leurs obligations rétroactives et a signer un traité équivalent à la vision zéro pour la sécurité routière, (zéro mort et zéro blessé grave lié à la guerre ), en contrepartie, je m'engage à vous donner 120h de mon temps de vie disponible afin de convaincre vos employés et

investisseurs du bien fondés de cette solution de rechange qui consiste à déclarer l'ensemble des faits en lien avec les activités de General Dynamics, à les afficher avec transparence pour ensuite développer des modes de productions qui sont compatibles avec les principes du développement durable ainsi que du respect stricte de la convention de bâle.

Comme ons l'a appris depuis notre plus jeune âge, au Québec, la guerre, c'est pas une raison pour se faire mal, une paix durable débute par un affichage transparent des faits, ce qui implique une traçabilités rétroactives des dommages environnementaux et sociaux causées directement, indirectement ou induit par les activités de l'initiateur.

Considérant qu'advenant une exportation projetée, les matériaux énergétiques fabriqués par **General Dynamics** constituent, au même titre que les déchets dangereux éliminés par brulage, des déchets dangereux à haut risques ayant le potentiel énergétique de générer des impacts et effets environnementaux irréversibles.

Des vies humaines , des nappes phréatiques , sont en jeux.

Considérant que les entités étatiques incluant le Canada, le Québec , la MRC ainsi que la ville sont solidairement responsables de veiller à ce que le producteur s'acquitte des obligations ayant trait au transport et à l'élimination des déchets dangereux et d'autres déchets d'une manière qui soit compatible avec la protection de l'environnement, quel que soit le lieu où ils sont éliminés, c'est-à-dire, plus précisément, les différents lieux d'utilisation et de stockage final mondiaux.

Convaincues également que les mouvements transfrontières de déchets dangereux et d'autres déchets ne devraient être autorisés que si le transport et l'élimination finale de ces déchets sont écologiquement rationnels,

Déterminées à protéger par un contrôle strict la santé humaine et l'environnement contre les effets nocifs qui peuvent résulter de la production et de la gestion des déchets dangereux et d'autres déchets,

Aux fins du présent mémoire, on entend par « déchets » des substances ou objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions de différents régimes juridiques complémentaires.

Je suis inquiet des conséquences sociales, environnementales et économique attribuables au maintien des activités de l'initiateur.

La présence de ce site et de nombreux autres dans la province, peuvent constituer des cibles stratégiques lors des conflits, ce qui accentue inutilement les risques pour les occupants du territoire.

À mon avis, bien qu'investissement Québec et le MEIE en tire quelques avantages pécuniers ou autres, en tant que fiduciaires, ces derniers ont l'obligation de respecter les dispositions de la loi

sur la qualité de l'environnement et de protéger les occupants du territoire contre les risques attribuables aux activités.

Dans l'étude d'impact, l'initiateur stipule "qu'il se conforme rigoureusement aux lois et exigences applicables concernant la sécurité des produits et leur utilisation finale". Le problème c'est que scientifiquement, à aucun endroit on ne retrouve les informations pour corroborer les faits présumés par l'initiateur.

Si l'initiateur sous-traite ce travail à un organe étatique Fédéral, permettez-moi de me Questionner sur sa capacité à gérer l'ensemble de ses responsabilités internationales concernant la remise en état des lieux après une guerre ou après l'utilisation autre de l'artillerie puisque le site de Valleyfield n'est pas encore décontaminé dans son entièreté alors que la 2<sup>e</sup> guerre mondiale est terminée depuis 1945.

Sur le site même s'est succédé des faillites à répétition, en aucun cas la structure juridique et économique en place est en mesure de cautionner les dommages susceptibles d'être causés par l'énergie stockée sous forme de déchet dangereux.

L'industrie de guerre en question ne peut en aucun cas être considérée comme un investissement pour les investisseurs.

Elle n'est qu'une méthode de concentration pécuniaire pour les actionnaires de General Dynamics qui ont pris soin d'incorporer leurs mécanismes juridiques de captation de richesse à même un pavillon de complaisance fiscale, le Delaware.

- Une mise à jour de la traçabilité de l'énergie distribuée depuis le début de l'année
- L'analyse du cycle de vie complète de la matière produite (du berceau à la tombe)
- Une déclaration transparente des flux de matière historiques incluant un bilan de masse du procédé ainsi qu'une carte mondiale affichant les destinations et utilisations finales.
- Ventilation des utilisations factuelles de l'énergie incluant les utilisations avec dommages aux infrastructures civiles /dommages environnementaux.
- La mise en place d'un fonds de gestion post-fermeture du site avec contribution proportionnelle et équitable en fonction des responsabilités.
- Procéder à l'application stricte de la convention de Bâle
- Déclaration des impacts et effets sociaux, environnementaux et économiques aux employés et investisseurs.
- Afficher publiquement la valeur réelle des passifs environnementaux (post-utilisation)

-Que le MEIE procède à la mise en application de ses obligations fiduciaires conjointes avec la couronne et qu'il applique l'intégralité des principes du développement durable.

-Qu'investissement Québec procède à une résiliation du bail.

Fonction du plan de fermeture, pour la période de transition procéder à la mise en place d'un incinérateur muni d'un dispositif de captage carbone ainsi que l'installations des équipements et mesures nécessaires à la décontamination des sols nécessaire à la remise en état des lieux.

-Déposer au dossier les études de caractérisation environnementale phases 1, 2 et 3 ainsi que l'échéancier des travaux.

Alexandre Richard